

MISE A JOUR DE L'INFORMATION 3 octobre 2014

Bonjour à toutes et à tous,

Mardi matin, j'ai eu droit à la visite du responsable de la communication de la société Aprochim, monsieur Jean Loup Bourmaud. Il y a un an environ, celui-ci a été dépêché par la société mère Chimirec, pour redorer le blason de sa filiale Aprochim. C'est un véritable pro, voire un expert.

Pendant plus d'une heure, en présence du maire de Grez en Bouère, nous avons pu échanger. Sa visite était avant tout une visite de politesse qu'il s'est empressé de médiatiser en la qualifiant de "négociation". En réalité il n'en est rien. Aprochim n'est pas venue pour moi, mais pour elle. Sa visite était une simple prise de contact destinée à être médiatisée, agrémentée d'une couche de maquillage.

La preuve ? Le "négociateur" m'a demandé pourquoi je n'ai pas fait le choix de la voie judiciaire, comme certaines des victimes, en me précisant le montant des provisions versées par Aprochim à l'une d'entre elles, montant qui, hier matin s'est révélé être faux, comme me l'a précisé l'intéressée.

Je lui ai fait remarquer qu'il ne restait pas grand-chose des provisions une fois les frais d'avocat et d'experts décomptés. Ce qu'il n'a pas contesté.

J'ai ajouté qu'Aprochim est procédurière, car, ayant perdu en 1^{ère} instance, puis en appel, ce qui ne l'a pas arrêtée, au point d'emmener l'élue ciblée, candidate aux dernières législatives, devant la Cour de Cassation. En conséquence ceux qui ont fait ce choix pour être indemnisés sont loin d'obtenir gain de cause, je le crains.

A ce sujet, je lui ai précisé que dans le cadre du contentieux qui m'oppose à la MSA depuis 1991, j'ai adressé mes conclusions à la Cour Européenne des Droits de l'Homme la semaine dernière. La procédure dure donc depuis... 23 ans. La MSA ayant reconnu son tort total, après 12 ans d'acharnement, la phase finale est donc la demande de réparation du préjudice moral et financier. La lenteur judiciaire ne m'est pas inconnue, et ne saurait donc solutionner ce qui relève de l'urgence.

Il m'a ensuite informé qu'Aprochim n'avait pas mon dossier, lequel justifie ma demande d'indemnisation. De même pour une autre des victimes. De l'ensemble des dossiers donnés par le médiateur nommé par le ministère de l'agriculture, deux dossiers dont le mien auraient donc été perdus. Vous avez dit bizarre !

Puis il m'a demandé de fournir la preuve de la baisse de valeur de mon exploitation. Je lui ai dit d'appeler mon notaire auteur de l'évaluation. En réponse il m'a invité à le faire à sa place.

La semaine dernière, le "négociateur" en question a expliqué sur FR 3 Région que j'étais gourmand, pour mon indemnisation... alors qu'il a perdu mon dossier. Vous avez dit bizarre ! Si la réflexion a pour origine le montant demandé, il lui faut comprendre que la perte de revenu englobe le revenu perdu et le déficit d'exploitation, lié à la présence des animaux qui continuent à coûter sans rapporter un seul centime. Les charges fixes étant donc maintenues.

En réalité Aprochim a abattu toutes ses cartes. Elle ne m'indemniserait qu'au rabais, me qualifiant de gourmand avant de regarder mon dossier. Et le plus tard possible manifestement. Et, si je n'accepte pas sa proposition il n'y aura pas d'indemnisation. Comme elle l'a fait avec les 4 agriculteurs qui ont été totalement indemnisés sur les 14 impactés.

Elle oublie l'essentiel. Plus elle traînera à m'indemniser, plus elle le paiera cher au niveau des conséquences, au niveau de sa clientèle potentielle. Et ma grève de la faim n'est pas prête d'être terminée. Etant donné que lorsque je vais être hospitalisé, ma femme va prendre le relais. Elle en a décidé ainsi.

A trainer des pieds, dans cette partie de poker menteur, Aprochim est perdante d'avance. A elle d'en tirer les conséquences, avant que les salariés ne me mettent sur le dos la prochaine vague de licenciements, qui ne saurait tarder.

Quant au niveau de ma santé

Aujourd'hui, début de mon 8^{ème} jour de grève de la faim, le moral est au beau fixe, malgré un petit souci d'estomac, que j'ai du mal à solutionner. Ma tension est celle normale, soit 12/7.

Hier soir, à 20 H a eu lieu la réunion de l'une des commissions du conseil municipal. Membre de celle-ci, j'étais présent. Et ce soir je serai aussi présent à celle de la réunion du collectif PCB 53. Et si je suis encore dans un état satisfaisant, lundi prochain, je serai présent à la réunion mensuelle du conseil municipal. Ce dont je doute un peu, puisque les ennuis de santé démarrent à partir du 11^{ème} jour de grève de la faim.

Le clip vidéo qui va accompagner la pétition est en cours de finalisation. Dès qu'elle sera en ligne, vous aurez l'info sur ce blog.

Aujourd'hui, France 3 fera 2 reportages. L'un pour le J.T Régional, un autre pour celui National. Les 2 reportages en question passeront donc aujourd'hui ou demain.

**Merci encore à toutes et à tous pour votre soutien.
Et à plus tard.**